



Commune de 5330 ASSESSE

Références Assesse : 752.4/01.24
Références DPA : 10015701
Références DGATLP : 4/PU3/2024/2376887

PERMIS UNIQUE AVIS Décision relative à une demande de permis unique

Le Collège communal informe la population qu'un permis unique a été octroyé à

l'Administration communale d'Assesse, Esplanade des Citoyens 4 à 5330 ASSESSE

Pour un établissement sis sur la parcelle cadastrale 1 A 17 G pie située à côté du Recyparc d'Assesse

Et ayant pour objet la construction et l'exploitation d'un dépôt communal comportant un espace administratif, un stock de matériel, d'équipement et de véhicules, deux ateliers de mécanique et menuiserie ainsi qu'une zone de lavage pour les véhicules

Toute personne intéressée peut consulter cette décision ou le document qui en tient lieu

Où ?	Administration communale d'Assesse - Service Cadre de vie - Esplanade des Citoyens, 4 à 5330 Assesse
Quand ?	Du 06/12/2024 au 26/12/2024 Chaque jour ouvrable pendant les heures de service et ce uniquement sur rendez-vous, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 15h00 et le lundi soir de 15h à 20h

Lorsque la consultation a lieu le lundi soir, la personne souhaitant consulter la décision ou le document qui en tient lieu doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de

Nom, prénom et service	Service Cadre de Vie
Téléphone	083/63.68.57
Mail	cadredevie@assesse.be

Conformément à l'article 95 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, un recours est ouvert auprès du Gouvernement wallon, à toute personne physique ou morale justifiant d'un intérêt.

A peine d'irrecevabilité, le recours est accompagné d'une preuve du versement (copie du récépissé du versement ou de l'avis de débit) du droit de dossier fixé à 25 euros sur le compte du Service public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations (compte n°091-2150215-45 – IBAN : BE44 0912 1502 1545 – BIC : GKCCBEBB) et envoyé dans un délai de vingt jours à dater du 23/06/2023, à l'adresse suivante :

Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
Département des Permis et Autorisations
Avenue Prince de Liège, 15
5100 NAMUR (Jambes).

Le recours est signé par le requérant et établi au moyen d'un formulaire dont le modèle figure en annexe XI à l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Ce formulaire peut être rempli en ligne ou téléchargé sur le site www.wallonie.be.
Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1^{er} du Code de l'environnement.

A Assesse, le 06/12/2024

W. LAMBERT

Directrice Générale

Pour le Collège communal,



G. GRAINDORGE

Bourgmestre